



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/2008/32  
13 décembre 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules

Cent-quarante-quatrième session  
Genève, 11-14 mars 2008  
Point 4.2.33. de l'ordre du jour provisoire

ACCORD DE 1958

Considération des projets d'amendements aux Règlements existants

Proposition de Supplément 4 au Règlement No 99  
(Projecteurs munis de sources lumineuses à décharge)

Communication du groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) \*/

Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRE à sa cinquante-huitième session. Il a été établi sur la base du document ECE/TRANS/WP.29/GRE/2007/62, non modifié. Il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1 (ECE/TRANS/WP.29/GRE/58, paragraphe 25).

---

\*/ Conformément au programme de travail pour 2006-2010 du Comité des Transports Intérieurs (ECE/TRANS/166/Add.1, programme d'activité 02.4), la mission du Forum mondial est de développer, harmoniser et mettre à jour les Règlements dans le but d'améliorer la performance des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

Paragraphe 3.9.1, modifier comme suit:

"3.9.1 La couleur de la lumière émise doit être blanche. En outre, les caractéristiques colorimétriques, exprimées en coordonnées de chromaticité CEI, doivent demeurer en deçà des limites indiquées sur la feuille de données pertinente. "

Paragraphe 3.9.2, modifier comme suit:

"3.9.2 Les définitions de la couleur de la lumière émise qui figurent dans le Règlement n° 48 et ses séries d'amendements en vigueur à la date de la demande d'homologation de type s'appliquent au présent Règlement. "

Annexe 1, feuilles DxR/4 et DxS/4, modifier comme suit le bas des deux tableaux:

" ...

Flux lumineux	...	...	...	...
Coordonnées chromatiques	Valeur normale		x = 0,375	y = 0,375
	Zone de tolérance <u>3/</u>	dans les limites	x = 0,345 x = 0,405	y = 0,150 + 0,640 x y = 0,050 + 0,750 x
		Points d'intersection	x = 0,345 x = 0,405 x = 0,405 x = 0,345	y = 0,371 y = 0,409 y = 0,354 y = 0,309
Durée d'extinction avant le réamorçage à chaud		....	....	....

...".

-----